

Historique, Missions et Objectifs

I. Historique

La Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal (SODAGRI) a été créée en 1974 sous la forme d'une Société Anonyme à Participation Publique Majoritaire avec comme objectif principal la promotion de projets agricoles, industriels et d'infrastructures à l'intérieur du territoire national.

La SODAGRI est sous la tutelle technique du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural et dispose d'un conseil d'administration.

Conformément aux politiques agricoles en vigueur au Sénégal, les principales interventions (lettres de missions –LM- et programmes) de la SODAGRI ont été établies et mises en œuvre suivant le chronogramme ci-après :

- **1978** : mise en œuvre du Programme d'Aménagement Hydro-agricole du Bassin de l'Anambé ;
- **1982 – 1999** : aménagement du périmètre aménagé de 4 180 ha avec maîtrise complète de l'eau ;
- **1985** : désengagement de l'Etat du Sénégal de toutes les activités ne relevant pas directement du service public (production et commercialisation) ;
- **LM1 (1985 – 1990)** : réalisation du barrage du Confluent et aménagement de 945 ha, réalisation d'une rizerie industrielle et d'un complexe abattoir ;
- **LM2 (1991 – 1994)** : réhabilitation de la station de pompage et aménagement de 420 ha supplémentaires, finalisation du Plan Directeur du Bassin de l'Anambé ;
- **LM3 (1997 – 1999)** : statuts d'Agence de Développement Local, d'Aménagements hydro-agricoles, d'Organisation de l'Espace Rural et d'Agence de Développement Agricole, réalisation du Barrage de Niandouba, réalisation de quatre nouvelles stations de pompage, aménagement de 2 815 ha additionnels ;
- **LM4 (2003 – 2005) et Programmes intérimaires (2000 – 2002, 2006 – 2007 et 2008 – 2010)** : mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement Rural du Bassin de l'Anambé (PADERBA) et du Projet de Développement Hydro-agricole du Bassin de l'Anambé phase III (PDHBA/III), construction et équipement du Centre de Formation Agricole du Bassin de l'Anambé (CEFABA), création de la Fédération des producteurs du Bassin de l'Anambé (FEPROBA), aménagement de 820 ha portant le total à 5 000 ha ;
- **LM5 (2010 – 2012) et programme intérimaire (2013 – 2015)** : achèvement du PDHBA et du PADERBA, mise à l'échelle du programme de riziculture pluviale ;
- **LM6 (2016 – 2018)** : exploitation totale du périmètre aménagé en double culture (7000 ha), couverture d'emblavures sur 90 000 ha dans les vallées rizicoles, mise en œuvre de projets de développement agricole, renforcement du réseau partenarial, renforcement de la maîtrise de l'environnement géographique à l'échelle de la zone d'intervention (régions de Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Kédougou et Tambacounda à l'exception du département de Bakel)

II. MISSIONS

Promouvoir un développement agricole durable intégré dans toute sa zone d'intervention par l'exécution de :

- Mission d'Agence de Développement Local ;
- Mission d'Agence de Développement Agricole.
- Mission d'Agence d'Aménagements Hydro-agricoles et d'appui à l'organisation de l'espace rural ;

III. OBJECTIFS

Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales	- réalisation / réhabilitation d'aménagements hydro-agricoles avec maîtrise totale de l'eau, - aménagement de vallées et bas-fonds avec maîtrise partielle de l'eau, - réalisation de forages, - Promotion et sécurisation de l'investissement privé, - Appui à la production de semences, - réalisation de pistes de production ;
Augmentation de la production céréalière et valorisation des produits agricoles :	- Faciliter l'accès à l'équipement agricole - Faciliter l'accès aux intrants de qualité - Promouvoir la filière horticole - Faciliter la mise en place d'unités de transformation et accompagner la commercialisation
Emergence d'organisations de producteurs structurées, modernes et dynamiques	- Structuration des OP, - renforcement des capacités des acteurs, - Mise en place de plateformes multi acteurs, - Appui à l'accès au crédit rural, - Conseil agricole

Coordination et pilotage stratégique

- **Déploiement dans toute la zone d'intervention de la société à l'effet de délivrer un service d'encadrement de proximité;**
- **Augmentation progressive des superficies aménagées au niveau des vallées et bas-fonds pour mitiger les effets du changement climatique;**
- **Mise en place d'un système de suivi évaluation opérationnel**

IV. ORGANISATION

Une Direction Générale chargée d'élaborer la stratégie, d'impulser les activités de développement agricole et de réorienter les interventions en fonction de la conformation de la Politique Agricole de l'Etat du Sénégal.

Une Direction Technique dont la mission est d'opérationnaliser la stratégie et d'assurer la pleine conformité des missions de base au contexte local.

V. CONCLUSION

Ces résultats ont été obtenus à travers la mobilisation autour du PRACAS, de toutes les parties prenantes au développement rural. La SODAGRI, dans un premier temps a procédé à l'identification des contraintes liées à la mise en valeur du PA en organisant en 2013 un forum qui a réuni tous les acteurs du monde rural (les Autorités administratives et les élus locaux, le PNAR, la CNCAS, les DRDR, les organisations de producteur, la FAO, les ONG, UICN, projets et programmes etc.) .

Ainsi, il avait été retenu de réaliser les actions ci-dessous listées pour relancer le Bassin de l'Anambé:

- Réhabiliter le périmètre irrigué du bassin de l'Anambé,
- Accompagner la restructuration et au renforcement des capacités de la FEPROBA,
- Mettre à disposition et à bonne date des intrants de qualités, et du matériel agricole adapté,
- faciliter l'accès au crédit à travers le retour de la CNCAS qui avait cessé ses activités dans l'Anambé depuis 2005 pour défaut de paiement de ses débiteurs.

La mise en œuvre de ces actions a permis de redynamiser le bassin de l'Anambé qui, aujourd'hui contribue de manière substantielle à l'atteinte des objectifs de production de riz et de manière générale à la réduction de la pauvreté.

Les résultats enregistrés au niveau des vallées, bas-fonds et plateaux ont été obtenus à travers la mise en place d'un encadrement de proximité (ouverture de 3 antennes dans la région naturelle de la Casamance, le recrutement d'ingénieurs agronomes, de Conseillers agricoles, de relais locaux, de stagiaires provenant d'écoles nationales de formation, le renforcement de la capacité d'intervention de la société par l'acquisition de véhicules neufs, de motos). Il sied de noter l'appui constant et consistant du PNAR qui n'a ménagé aucun effort pour rendre disponible les semences à bonne date. L'adhésion des autorités administratives, des élus locaux, des organisations partenaires, des démembrements du MAER (DRDR, SDDR) a été déterminante dans l'atteinte des objectifs.

Le Directeur Général

Moussa BALDE